Mairie d'Orly-sur-Morin

15, rue des grands prés (77750) Tel: 01.60.22.50.98 - Fax: 01.60.01.60.90

Email: mairie@orly77.fr - Web: http://www.orly77.fr



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

MB/

La réunion s'est tenue à la mairie d'Orly-sur-Morin à 19h00.

Etaient présents Denis DEBORDEAUX, Francis DELOROZOY, André JULIEN, Raphaël LAURENT, Xaxier DEQUIEDT, Romuald TESTA, Sylvette DHOOSCHE, Suzanne HELLER.

Etaient absentes excusées Mme PAPILLON qui a donné pouvoir à M. André JULIEN, et Mme SOLIVEAU, Etaient absents : Mme LE BELLOUR MM. BERTRAND, BOYER, CHAMP.

COMPTE RENDU SEANCE DU 22 NOVEMBRE

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales , il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

REVISION DE LA CARTE CANTONALE Délibération N°1

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal estime que ce projet souffre d'un manque de concertation au niveau local. Par ailleurs, les conséquences à terme de ce projet devraient se traduire par une diminution de la proximité avec les élus locaux et les administrés.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre ce projet de découpage.

ARRET DU PROJET DU PLU Délibération N°2

Après que M. le Maire ait donné lecture du projet du PLU, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et arrête le projet.

Questions Diverses

Le conseil Municipal charge M. Le Maire d'adresser un courrier de relance au Conseil Général pour connaître la suite donnée à la proposition de déclassement de la rue de la Borde.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu suggère que la borne de recharge soit placée sur la place de l'église entre les deux premières places marquées au sol à gauche en entrant sur la place près du plan de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole le Maire lève la séance à 20h00 Fait à Orly sur Morin, le 18 Février 2014

Le Maire
Denis DEBORDEAUX